Des maires de Vénétie fixent des limites à l'installation des étrangers

27/11/2007 à 22h41

De nombreux maires de la région de Vénétie, dans le nord-est de l'Italie, sont sur le point de déclarer officiellement une guerre aux étrangers dans leurs communes. Ils étaient plusieurs dizaines, dimanche 25 novembre à Cittadella, petite cité proche de Padoue, parmi le millier de manifestants venus soutenir le premier magistrat de la ville, Massimo Bitonci, poursuivi par la justice pour avoir pris un arrêté discriminatoire.



Cet édile, membre de la Ligue du Nord, parti populiste et xénophobe très implanté dans la région, sera entendu jeudi 29 novembre par le procureur de la République de Padoue, Pietro Calogero, qui l'accuse d'*"usurpation de fonction publique"*. M. Bitonci a-t-il dépassé les limites de sa charge en publiant un texte qui fixe des limites strictes à l'installation de ressortissants étrangers, issus ou non de l'Union européenne ? Pour s'inscrire comme résident dans la commune de Cittadella, il faut fournir la preuve d'un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de sa famille, le seuil minimal étant fixé à 5 061,68 euros par an ; avoir un logement *"suffisamment digne"* et être bénéficiaire d'une assurance sociale. L'initiative vise sans le dire les Roumains, dont le nombre a explosé depuis le 1er janvier dans ces régions, et plus particulièrement les Roms, que la population assimile à la criminalité.

suite